



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 19/03/2024

N/Réf. : BXL21521_722_PUN **BRUXELLES. Rue des Eperonniers, 61-63**
Gest. : GM (= Classés comme ensemble depuis le 20/09/2001 / zone de protection de
V/Réf. : 2043-0545/18/2024-078PR l'ensemble de maisons traditionnels situés aux n. 58-62 / zone tampon
Unesco / Inventaire)
Corr: Pierre Bernard **PERMIS UNIQUE : Restaurer la façade en mettant en valeur les**
NOVA : 04/PFU/1931392 **découvertes archéologiques récentes**

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 19/02/2024, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2024, concernant la demande sous rubrique.

L'AGRBC du 20/09/2001 classe comme ensemble certaines parties des immeubles sis rue des Éperonniers, 43, 45, 47, 49-51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65-67, 69, 71-73, ainsi que l'ancienne impasse du Duc de Savoie à Bruxelles. Pour la maison qui nous occupe ici, le n° 61, la protection vise les façades, les structures portantes, les caves, l'escalier, les toitures et les charpentes.



La maison remonte à la Reconstruction de Bruxelles après le bombardement de 1695, comme la plupart des bâtiments de cette rue. Son évolution durant le XXe siècle est documentée par divers documents d'archives (relevé des façades de la rue réalisé en 1916 par François Malfait, des photos de 1905-1907, 1944, 1975 et 1983). Ces documents montrent une situation semblable : une façade lisse, couronnée par un pignon surmonté d'une corniche en pierre et un gradin unique. Les châssis des fenêtres du XXe siècle étaient des modèles à croisée en bois, une typologie fréquente à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. Les appuis de fenêtre actuels, en carreaux de ciment, apparaissent vers 1975. En 1998, la façade subit une campagne de restauration lourde : le pignon est rendu symétrique et sommé d'un fronton triangulaire par-dessus la corniche de pierre ancienne et ses rampants réalisés en béton. L'enduit de la façade a également été réparé. Les châssis des étages ont tous été remplacés par des châssis présentant des divisions similaires, mais à larges divisions. La devanture a aussi été modifiée à plusieurs reprises. Elle ne

fait cependant pas l'objet de la présente demande.

Historique de la demande

Un permis a été délivré le 14/07/2022, avec avis conforme de la CRMS du 01/06/2022 ¹, en vue de restaurer la façade dans sa configuration connue. Lors du chantier, des découvertes ont eu lieu : dans l'enduit de façade, d'une épaisseur d'environ 6 à 8 cm, étaient en effet noyés des éléments de décors anciens. Sous contrôle des archéologues de la DPC, il a été procédé à un décapage soigneux et méticuleux, visant à éliminer l'épaisse couche d'enduit sans entamer ces vestiges, qui se sont révélés être ceux du décor originel de la fin du XVIIIe siècle : de nombreux bandeaux saillants en briques qui rythmaient la façade, un fronton triangulaire au-dessus de la fenêtre centrale du premier étage, un enduit mince rouge imitation brique avec faux joints tracés en incision et peints en blanc cassé ainsi que les profils des moulurations.



Fig. 3 : Orthophotographie de la façade à rue avec indication des principales modifications (Urban) et relevé du projet (extr. du dossier de demande)

Le projet propose de restaurer la façade tout en restituant quasi entièrement ce décor du XVIIIe, ainsi que les dimensions des baies (remonter le seuil) qui seront équipées de nouveaux châssis d'aspect traditionnel, en remplacement de ceux peu qualitatifs de 1998. Les modèles proposés s'inspirent des modèles à croisée visibles sur les photos anciennes du bien, ainsi que de châssis analogues, tels que ceux encore conservés aujourd'hui au n° 58. Ils reproduiront fidèlement l'aspect de châssis anciens tout en étant plus performants.

Quant au fronton au sommet du pignon, la corniche de pierre blanche subsiste, mais les rampants ont disparu. Dans le remplissage en maçonnerie du fronton sont noyées deux pierres bleues qui accusent un profil mouluré courbe. Le dégagement de ces pierres pourrait documenter plus précisément le fronton originel. A défaut, on réalisera un fronton à rampants droits, car c'est la forme la plus probable pour cette période.

En revanche, le demandeur ne souhaite pas restituer la bichromie peinte d'origine imitant la pierre blanche (éléments en saillie) et la brique (parties en retrait). Sa demande consiste à recouvrir l'ensemble de la façade et ses décors d'une peinture unie de ton blanc cassé.

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit de l'évolution du dossier et des ambitions du demandeur, accompagné par les archéologues et le gestionnaire du dossier de la DPC, pour restituer la façade dans sa configuration d'origine. Elle approuve la nouvelle demande, mais recommande cependant au demandeur de

¹ (BXL21521_691_PUN_Eperonniers_61_0.pdf (crms.brussels))

reconsidérer sa proposition de remettre en peinture l'ensemble de la façade dans une teinte blanche unie.

La CRMS est convaincue que la restitution de la bichromie, comme cela a été fait au n°53 de la même rue, constituerait une très grande plus-value pour la façade et complètera ce bel effort pour remettre en évidence cette façade exceptionnelle datant de la reconstruction d'après le bombardement de Bruxelles en 1695. Afin de mieux se rendre compte de l'effet et de la valeur ajoutée qu'aura la restitution des couleurs, elle propose de procéder à un essai de mise couleur, sur une partie significative de la façade, permettant de comparer les 2 options (mise en peinture uniforme et restitution de la bichromie originelle).

La CRMS demande par ailleurs de prendre en considération les remarques suivantes et de soumettre les propositions, ajustements et détails à l'approbation préalable de la DPC:

. Certains détails du projet doivent encore être étudiés plus en détail, à savoir :

- le raccord à réaliser avec l'isolation du pignon latéral qui se termine à mi-hauteur des baies du 3^e étage ;
- le traitement de la partie pleine de la façade entre le rez-de-chaussée et les seuils des baies du 1^e étage. Afin de pouvoir restituer correctement le décor de cette partie de la façade, il conviendrait d'enlever les plaques existantes ;
- les détails d'exécution des nouveaux châssis

. Remarques sur le cahier des charges :

- mettre en œuvre de la pierre naturelle pour les rampants du fronton terminal, ce qui sera plus durable que les moulures en enduit proposées ;
- pour ce qui concerne les moulurations saillantes, déterminer leur mode de production (tirage en atelier avec mortier et armature) ainsi que leur mode de fixation à la façade (tige filetée en inox ancrée chimiquement) ;
- revoir la description des seuils de fenêtre en pierre : prévoir des seuils dans le prolongement des bandeaux existants, avec la même saillie et les réaliser de préférence en pierre blanche ;
- couvrir les seuils de fenêtre avec des capots en zinc ou en plomb et prévoir un panneau mince ou un géotextile sous les capots afin de ventiler leur face inférieure ;
- privilégier une peinture minérale de type silicate.

Enfin, la CRMS encourage le demandeur à développer un projet pour la requalification du rez-de-chaussée et de la devanture de la façade pour compléter cette belle entreprise de restauration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : pbernard@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be